



Conférence de presse du 30 mai 2013

Le point de vue des autorités locales

Richard Habegger, maire de Villeret

Les 3 premières éoliennes de la chaîne jurassienne ont été érigées sur le territoire de Villeret en 1996. Celles-ci avaient une production de 1.8 Mio de kWh, ce qui, à l'époque, représentait la consommation annuelle de 600 ménages.

L'année 1997 verra, à nouveau sur la commune, l'implantation d'une 4^{ème} éolienne. Il faudra attendre l'année 2001 pour voir du côté est du Mont-Crosin, sur la commune de Courtelary, la construction de 2 nouvelles machines, plus grandes et plus puissantes que les 1^{ères}. En 2004, St-Imier voit également 2 éoliennes agrandir le parc existant en direction de Mont-Soleil. En 2010, après de nombreuses études d'impact et de faisabilité, le parc éolien Mont-Crosin/Mont-Soleil s'agrandit de 8 nouveaux aérogénérateurs culminant à 95 mètres et portant à 16 le nombre d'éoliennes, représentant ainsi le plus grand parc éolien de Suisse.

Cette extension permet la production de 40 Mio de kWh correspondant à l'approvisionnement en électricité propre de 13'000 ménages, soit environ la totalité des ménages du Jura bernois.

Suite à la nouvelle politique énergétique du Conseil fédéral, l'heure est venue pour la société BKW Energie SA et de sa filiale Juvent de remplacer les 1^{ères} machines, âgées de 16 ans par de nouvelles plus performantes. Ceci permettra de passer d'une production de **40 Mio de kWh annuel à 55 Mio de kWh soit une augmentation de 40% de la production** et ce uniquement par le remplacement de 4 éoliennes d'ancienne génération. Il va sans dire que la technologie a également évolué durant ces 2 dernières décennies et a permis d'augmenter considérablement le rendement de ces "moulins à vent" des temps modernes.

Une étude préalable, une étude d'impact sur le paysage, une modification du plan de quartier pour le déplacement de 2 éoliennes sont nécessaires afin de pouvoir obtenir un permis de construire en bonne et due forme. Le plan de quartier Mont-Crosin accepté en 2009, et qui limite à 7 le nombre d'éoliennes sur la commune de Villeret doit être modifié et adapté en conséquence : extension du secteur pour éoliennes et détermination, respectivement suppression de deux sites d'implantation pour des raisons de rendement et de problèmes de turbulences entre les machines.

Le Conseil municipal a, dans sa séance du 23 janvier 2012, **à l'unanimité**, préavisé favorablement le remplacement des 4 éoliennes, tout en étant fier de pouvoir favoriser et promouvoir le développement de l'énergie propre en Suisse.

Une conférence de presse s'est déroulée le 31 janvier 2012, en présence de nombreux médias, afin de présenter le nouveau projet de la société Juvent.

Une étude sur l'impact paysager a été présentée par le bureau Natura et approuvée par la fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage. En parallèle, les nombreux aspects juridiques ainsi que les différentes procédures s'y rapportant ont été consignées dans un rapport établi par le bureau Cueni.

La population a été conviée à une séance d'information publique en juin 2012.

Le dossier complet de l'examen préalable et l'évaluation globale de l'impact sur l'environnement est de retour de l'OACOT (Offices des affaires communales et de l'org. du territoire). Ce dossier a dû recevoir l'aval de pas moins de 11 offices communaux, cantonaux voire fédéraux :

Conseil municipal de Villeret, BECO : économie bernoise > protection contre les immissions + rapport officiel sur les conditions de travail, Office des eaux et des déchets, Office des forêts, Division forestière, Office de l'agriculture et de la nature, Service de promotion de la nature, Offices des affaires communales et de l'org. du territoire, Office de la coordination environnementale et de l'énergie, Inspection de la chasse.



Une enquête publique a eu lieu durant le mois d'octobre 2012 et 2 oppositions au remplacement des éoliennes sont parvenues dans les délais légaux auprès des autorités communales.

L'assemblée communale de décembre 2012, a accepté, à une grande majorité, la modification du plan de quartier relatif au remplacement des 4 petites éoliennes.

Les pourparlers de conciliation et la levée des 2 oppositions ont eu lieu durant le mois de janvier 2013. La raison principale de l'opposition d'Espace Nordique Erguël au remplacement des éoliennes était qu'une éolienne se trouvait sur la piste actuelle de ski de fond. Suite à de nombreuses discussions, une solution a été trouvée et les modifications du tracé ainsi que les travaux s'y rapportant seront pris en charge par la société Juvent.

L'OACOT, de son côté, a approuvé la modification du plan de quartier en avril 2013 et l'autorisation pour un début anticipé des travaux a été accordé.

Les travaux de terrassement ainsi que les constructions pourront ainsi débuter tout prochainement.

Prise de position des autorités de Villeret

En regard de la nouvelle politique énergétique de la Confédération, le Conseil municipal se devait de donner un préavis positif ainsi qu'un signal fort en faveur de l'énergie éolienne notamment pour les raisons suivantes :

- La configuration du parc éolien n'est pas modifiée, hormis le déplacement de 2 éoliennes. Le nombre de machines est identique, les éoliennes sont, en règle générale, bien acceptées sur la chaîne Mont-Crosin/Mont-Soleil.
- La production d'énergie augmentera de 40% par rapport à la situation actuelle.
- Le nouveau projet vise à utiliser et à optimiser au mieux le site existant. D'ailleurs, la fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage, est favorable au remplacement des 4 petites éoliennes en regard de l'optimisation de l'exploitation ainsi que de l'harmonisation de l'impact visuel.
- Il est important de souligner que les 16 éoliennes seront de même grandeur, ce qui garantira une uniformité dans le paysage, mais également un régime de rotation identique, ce qui sera favorable du point de vue de l'impact sur le paysage par rapport à la situation actuelle.
- La production d'énergie éolienne représente effectivement un petit pourcentage de l'électricité produite, néanmoins un signal clair est montré de la part de l'exploitant par rapport aux énergies renouvelables. Le Conseil municipal y est sensible.
- Le sentier découverte reliant Mont-Crosin à Mont-Soleil permet à 75'000 visiteurs par année de découvrir notre région et de s'informer sur les énergies renouvelables. Son extension au vallon de St-Imier est une des conséquences du succès rencontré sur la chaîne du Mont-Crosin.

Richard Habegger
Maire de Villeret

30 mai 2013